

## Première en France : les e-liquides de VDLV sont certifiés.

Pessac, le 23 septembre 2016



### \*A propos d'AFNOR Certification

AFNOR Certification est le premier organisme de certification et d'évaluation de systèmes, services, produits et compétences en France. Tiers de confiance attaché aux valeurs d'indépendance, d'impartialité et de confidentialité, AFNOR Certification offre un service de proximité grâce à ses 39 agences sur les 5 continents et à ses 13 délégations régionales françaises. Elle mobilise 1600 auditeurs qualifiés pour répondre aux besoins de ses clients répartis sur plus de 60 000 sites dans le monde. La direction générale d'AFNOR Certification est assurée par Franck Lebeugle.  
Pour en savoir plus

Le 9 septembre dernier, VDLV a officiellement reçu la certification E-liquide délivrée par AFNOR Certification\*. C'est la première fois que des e-liquides destinés aux cigarettes électroniques apportent des gages objectifs de qualité, de sécurité et d'information aux consommateurs.

C'est une date clé pour la société mais également pour l'histoire de la vape puisque cette certification indique que les produits ont été testés par un organisme indépendant, selon les critères publics, issus d'une norme volontaire : la XP D90-300 partie 2.

Depuis ses débuts en 2012, VDLV a toujours mis la qualité et la sécurité des vapoteurs au centre de ses préoccupations en produisant elle-même ses e-liquides mais aussi prochainement sa propre nicotine «vapologique». C'est pourquoi la société girondine est particulièrement fière de recevoir cette certification. A l'initiative de la FIVAPE, de l'INC et des utilisateurs du vaporisateur personnel, ce gage de confiance est le résultat d'un travail inédit engagé en normalisation il y a deux ans en France, aujourd'hui poursuivi au niveau international.

Cette certification apporte plusieurs garanties et notamment :

- >> **Une sélection rigoureuse des matières premières** utilisées (PG, VG et nicotine de qualité pharmacopée européenne ou américaine).
- >> **L'exclusion d'ingrédients** tels que les métaux lourds, les sucres et édulcorants, les huiles végétales et minérales, les vitamines et minéraux, les additifs stimulants, les libérateurs de formaldéhyde et autres substances classées CMR (cancérogène, mutagène, reprotoxique) et STOT (toxicité spécifique des voies respiratoires de classe 1) ...
- >> **Le contrôle dans les e-liquides** de la concentration des substances suivantes, dont les teneurs maximales ont été fixées : diacétyle, acroléine, acétaldéhyde, formaldéhyde.
- >> **Une information délivrée aux consommateurs** sur le produit et une assistance proposée via internet et téléphone.

Pour répondre aux exigences de la certification, VDLV a été audité en mai 2016 par AFNOR Certification et a fait analyser, par un laboratoire indépendant, un échantillon représentatif de ses e-liquides représentés par ses marques commerciales Vincent dans les vapes et CirKus. Les e-liquides certifiés comportent la mention « E-liquide certifié par AFNOR Certification » et sont reconnaissables à ce visuel :

*E-liquide certifié  
par AFNOR Certification  
[www.afnor.org/certification](http://www.afnor.org/certification)*

Pour mieux satisfaire ses consommateurs, VDLV va également plus loin dans son exigence «vapologique» et contrôle également la concentration de substances potentiellement toxiques en inhalation à forte dose sur le long terme (acetyl propionyl, coumarine, 2-3 hexane dione acétoïne ...).

Cette certification intervient dans un contexte particulièrement trouble pour la vape puisqu'elle arrive au moment même de la transposition en France de la directive européenne des produits du tabac (TPD). Loin de veiller à la composition des e-liquides, celle-ci a pour but de limiter la taille du contenant à 10mL, d'interdire la publicité et d'obliger les fabricants à déclarer leurs recettes sans qu'aucun contrôle de qualité ne soit réellement opéré, à l'inverse de la certification E-liquides délivrée par AFNOR Certification, qui permet d'offrir aux consommateurs des garanties de sécurité dans la composition des produits.

Fort de son expérience dans la traçabilité, la certification des produits VDLV permet de mettre en exergue tout le travail mené par la société depuis sa création. Bien qu'étant le premier fabricant français à voir ses produits reconnus, VDLV souhaite que d'autres fabricants reçoivent à leur tour cette certification afin de permettre au savoir-faire français bien connu des vapoteurs de rayonner à plus grande échelle.

Contact et info : [communication@vdlv.fr](mailto:communication@vdlv.fr)